

GUEREINS



DIMANCHE 5 MAI 2013

15^{ème} DUATHLON

Challenge Félix LAMARCHE



Repas champêtre 15 € (cuisse de bœuf) sur réservation Limité à 250.

4.4 KM C.A.P 18,800 Km VTT 4,8Km C.A.P

Course en relais

4,4 km course à pied > relais 18,800 VTT relais > 4,8 km course à pied

Nombreux prix distribués. Tous les participants seront récompensés.

Retrait dossards : 7h30 à 8h30 DEPART : 9 H 00

Renseignements au 04.74.66.43.25 ou

06.19.77.34.23

Venez les encourager de 9 H 00 à 12 H00.

Remise des récompenses à 12h15

Notre site : www.duathlon-guereins.com

Email : contact@duathlon-guereins.com

DUATHLON VTT du 5 mai 2013 - v1-03 03/2013

REGLEMENT

Art.1 : L'Association CALONNE EVASION organise un "Duathlon VTT" (pratique de la course à pied et du VTT).

Art.2 : L'épreuve est ouverte à tous les concurrents âgés de 17 ans révolus, licenciés ou non. Les inscriptions des concurrents mineurs devront être revêtues d'une autorisation parentale.

Art 2-1 Je fournirai pour la remise du dossard, une photocopie de mon certificat médical, (datant de moins d'un an), de non contre-indication à la pratique des sports concernés (course à pied, VTT)

Art.3 : Le nombre MAXIMUM de concurrents est fixé à 150.

Art.4 : Il incombera à chaque concurrent d'être titulaire d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident.

Art.5 : Les concurrents seront répartis pour le classement en 5 catégories: - Jeunes de 17 à 20 ans - Seniors Hommes
- Seniors Femmes - Vétérans (+ 40 ans)
- Relais

Art.6 : proclamation des résultats à partir de 12h15

Art.7 : **LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.**

Art.8 : L'assistance individuelle est formellement interdite

Art.9 : A aucun moment le VTT ne doit être abandonné sur le circuit.

Art.10 : Les concurrents devront se conformer aux indications fournies par les signaleurs placés à tous les carrefours par l'A.C.E., ainsi qu'aux règles du code de la route lorsque le circuit emprunte les voies de circulation routière.

Art.11 : Un ravitaillement sera mis en place à mi-parcours au niveau du poste de contrôle de passage des concurrents.

Art.12 : La proclamation des résultats et la remise des récompenses seront effectués à l'issue de l'épreuve.

Art.13 : Le gagnant s'engage à remettre en jeu le trophée qui deviendra définitif au bout de 3 victoires consécutives.

Art.14 : Les organisateurs se réservent le droit d'apporter, à tout moment, des modifications à ce règlement, si nécessaire.

Art.15 : L'inscription à l'épreuve engage chaque concurrent à l'acceptation et au respect du présent règlement.

Art.16 : Tout dossard non retiré à 8 h 45 sera non partant

Art.17 : Une majoration de 2(ou 5) euros sera appliquée pour les inscriptions reçues le jour de l'épreuve.

ART.18 : Chaque concurrent devra fournir 8 épingles à nourrices pour le (les) dossard(s).

ART.19 : tout abandon devra être signalé aux responsables de la manifestation.

ART.20 : Le relais par équipe se fera au parc VTT.

ART.21 seul le temps à l'arrivée compte pour le classement Les temps intermédiaires sont donnés à titre d'information.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

burotic

BUROTIC-DS

37 Rue Maréchal Foch

69220 BELLEVILLE Tel 0474663051 Fax : 0474663239 www.burotic-ds.fr

Partenaire Informatique,

& consommables et fournitures de bureau

